Lettre des finances

Mai 2015

Un budget responsable

En 2015, les dotations d'Etat aux collectivités diminuent de 3,67 milliards d'euros. Le budget voté le 9 avril dernier par le Conseil municipal prend acte de cette baisse tout en adoptant des mesures pour préparer l'avenir. Le but est de continuer à équiper le village tout en maîtrisant ses dépenses et en compensant les pertes de recettes...

Un contexte général difficile

En 2014, la dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat diminuait de 8% pour Pechabou. En 2015, la baisse des contributions étatiques s'accentue : pour notre commune, la DGF est amputée de 13%, soit 27 400€ de recettes en moins, auxquels s'ajoutent une chute de 29% de la dotation nationale de péréquation.

A ces pertes s'ajoutent la hausse des prélèvements effectués sur le budget pechabbolien au titre de la solidarité intercommunale. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour la reverser à d'autres collectivités moins favorisées. Pour notre commune, entre 2012 et aujourd'hui, ce prélèvement a doublé chaque année, passant de 1 476€ en 2012 à 11 987 € pour 2015.

D'ici 3 ans, la baisse de la DGF cumulée à la hausse du FPIC se traduira pour Pechabou par un tarissement des ressources venant de l'Etat.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires a engendré une hausse des dépenses de fonctionnement, qui doit elle aussi être prise en compte.

contribuables associés

ARGUS DES COMMUNES : Votre commune est-elle dépensière ?

La note de PECHABOU élaborée d'après ses dépenses en 2013 :

PECHABOU
2 042 habitants
Maire depuis mars 2014 :
Monsieur Georges KARSENTI

18 /20

	Par habitant	Moyenne des communes
Dépenses totales	802 €	1245.8 €
Dont dépenses de fonctionnement	587 €	767.1 €
Dont dépenses de personnel	275 €	338.9 €

www.contribuables.org

C'est en prenant acte de ce nouveau contexte que l'équipe municipale a élaboré le budget 2015 et anticipé les suivants. Deux principes majeurs ont guidé leurs choix: une gestion financière rigoureuse et des investissements raisonnés, tout en poursuivant le développement des services et l'amélioration du cadre de vie.

Une gestion communale rigoureuse

pixabay.com

Le contexte économique national et la baisse des ressources ne rendent que plus nécessaire la discipline budgétaire qui guide l'action municipale.

Depuis plusieurs années, Pechabou se distingue par le bon état de ses comptes. Cette bonne santé financière se traduit notamment par des dépenses de fonctionnement maîtrisées. En 2014, 290 123€ ont ainsi pu être économisés et réinjectés pour autofinancer des projets communaux. L'an dernier, les charges de fonctionnement (salariales, dont ALAE, et générales) s'élevaient ainsi à 494€/habitant, contre une moyenne de 736€/habitant* pour les communes de même strate.

Entre 2007 et 2014, la commune a investi 5,8 millions d'euros sur ses fonds propres pour développer les équipements et les services pour les habitants

Par ailleurs, chaque année, le village provisionne une somme pour l'amortissement de son matériel : facultative dans les communes de moins de 3500 habitants, cette mesure permet de renouveler le matériel défectueux ou vétuste sans alourdir les dépenses d'investissement. Pechabou dispose ainsi de matériel opérationnel permettant de répondre correctement aux missions de service public.

* *Source : Site ministériel, finances.gouv.fr*

Assurer le présent, préparer l'avenir

Le budget 2015 doit répondre aux baisses de ressources tout en maintenant le niveau de service aux habitants. Pour relever ce défi, la commune a contracté un emprunt à taux très intéressant et a provisionné des fonds pour se constituer des richesses patrimoniales. Les taux d'imposition locale ont également été revus a minima.

Pour poursuivre les investissements et l'amélioration des services aux habitants, la commune a décidé de contracter un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans, à un taux de 1,65%. Pendant plusieurs années, les projets ont été financés sur les économies réalisées. Aujourd'hui, il n'est plus possible de ne fonctionner qu'en autofinancement, au risque d'épuiser les réserves communales. Le taux historiquement bas du loyer de l'argent représente en outre une occasion à saisir. L'emprunt contracté permettra ainsi de poursuivre les investissements tout en restant à un taux d'endettement par habitant inférieur à la moyenne des communes de même strate.**

Investissements 2015

Cette année, malgré un contexte difficile, le budget communal consacrera 865 000 € aux investissements avec une priorité, cette année encore, aux écoles. Ainsi, un cheminement piétonnier et accessible aux personnes à mobilité réduite sera créé entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La nouvelle maison des associations sera elle aussi aménagée. Des achats de terrain sont également prévus, afin de constituer un patrimoine qui, dans l'avenir, sera source de richesses pour la commune. Les dotations de l'Etat aux communes s'amenuisant, il est crucial pour les collectivités de se constituer des réserves mobilisables en cas de besoin.

Quels taux d'imposition locale?

Les taux d'impôts locaux ont également été révisés : la taxe d'habitation augmentera de 2 points passant ainsi à 13.93%. Pour un logement dont la base (valeur locative) est de 1637€, la hausse correspond à 33€ par an. Pour une famille avec 2 enfants, dont le logement a une valeur locative de 2 462€ (base), cette hausse correspond à 49€ par an.

La taxe foncière sur le foncier bâti reste au même taux (19.89%) tandis que celle sur les terrains nus (taxe sur le foncier non bâti) passe de 53.14 à 62.05%.

*** Endettement pechabbolien avec le nouvel emprunt au 1er juin 2015 : 566€/habitant; endettement moyen par habitant pour les communes de même strate : 724 € /habitant*
Source : Ministère de l'Intérieur.

Le 9 mars dernier, avant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire était organisé pour engager la discussion avec les habitants.

Un résumé en images de cette réunion publique est disponible en ligne sur le site de la mairie : www.pechabou.fr> Vie municipale > 5mn pour s'informer.

Les chiffres clés

Compte administratif 2014

- **189 863 €** investis pour la voirie
  161 000€ pour réaménager la cour de l'école élémentaire
  36 200 € pour équiper l'école maternelle, la médiathèque et la salle de la Musardière (mobilier, luminaire, sonorisation)
  13 400 € pour créer le jardin du souvenir
- **Section fonctionnement** :
  Recettes : 2 520 116,09€ ;
  Dépenses : 1 664 048,77€
- **Section investissement** :
  Recettes : 737 663,95€ ;
  Dépenses : 1 120 573,97€

Budget prévisionnel 2015

- **Section fonctionnement** :
  Recettes réelles:1 606 648€
  Dépenses réelles : 1 429 131€
  Excédent de l'exercice 2015 (brut) : 177 517€
  Provision pour dépenses imprévues : 100 000€
  Amortissements : 126 948€
  Exercice 2015 : déficit de 49 431€
  Excédent cumulé des exercices précédents : 511 697€ (provision pour les années à venir afin de pouvoir financer les travaux de voirie et anticiper la diminution des dotations d'État)
- **Section investissement** :
  Recettes : 2 602 888.68 €
  dont 584 948 € de restes à réaliser
  Dépenses : 2 602 888.68 €
  dont 165 656.82 € de restes à réaliser
  et 382 910.02 € de déficit reporté

Taux communaux

- **Taxe d'habitation :** 13.93%
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 19.89%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 62.05%

Zoom sur...

La taxe d'habitation est reversée à la commune et à l'intercommunalité, chacune définissant son taux d'imposition. Celui-ci s'applique selon une base fixée par l'État. Le montant final est donc le produit de divers éléments. Par ailleurs, la modification du taux de la TH entraîne mécaniquement la hausse du taux de la taxe sur le foncier non bâti.

Budget prévisionnel, compte administratif... Quelles différences?

En début d'exercice, le Conseil municipal adopte un budget prévisionnel : c'est l'estimation des dépenses et recettes pour l'année.
Ce budget doit répondre à des règles posées par le Code général des collectivités territoriales : il ne doit pas être déficitaire et doit être estimé de façon sincère, sans surévaluer des recettes ni sous-évaluer des dépenses. Le non respect des règles budgétaires entraîne la saisine de la Chambre régionale des comptes.

En fin d'année, le Conseil municipal adopte le compte administratif, qui fait état des dépenses et recettes réellement engagées au cours de l'année. Entre ces deux étapes obligatoires, la commune réalise des bilans intermédiaires, afin de s'assurer que les prévisions correspondent aux besoins réels. Cette discipline budgétaire est une garantie pour les contribuables : elle permet d'éviter les écarts trop importants en fin d'exercice, et d'ajuster au fur et à meures les dépenses aux recettes.

Éditée et réalisée par la mairie de Pechabou- Direction de la publication : Georges Karsenti, Patrick Docteur. Rédaction : Carine Forestier-Karsenti
Impression par nos soins en 950 exemplaires